



Frigerio[®]
S.p.A. CARPENTERIE

Instructions et normes
d'utilisation des
échafaudages sur roues

POKER POKER-HD

Consignes obligatoires pour
le montage,
l'utilisation, les déplacements
et le démontage de
l'échafaudage sur roues

*Ce manuel doit toujours accompagner
l'échafaudage pour une éventuelle présentation
aux organismes compétents*

Instructions d'utilisation des échafaudages POKER

AVERTISSEMENT : Les échafaudages mobiles peuvent être montés et démontés uniquement par des personnes familiarisées avec les instructions de montage et d'utilisation et sous le contrôle d'un superviseur responsable.

Cet échafaudage ne doit être utilisé que conformément à ce manuel sans aucune modification ou omission.



Capacité de charge maximale :	200 kg/m ² (Classe 3) = 191 kg au total uniformément répartis
Utilisation :	Non cumulables sur différents plans de travail
Accès :	L'échafaudage peut être utilisé par un maximum de 2 opérateurs simultanément
Dimension de base :	XXXD (échelle verticale intégrée) - H2 (classe de hauteur libre entre les plateformes)
Hauteur maximale à la plateforme de travail :	1,60 x 0,80 m.
	5,77 m ancré, selon Décret-loi n°81
	5,77 m non ancré à l'intérieur et extérieur selon EN1004-1-2:2021

Il est obligatoire d'effectuer un contrôle périodique chaque année et de remplir le registre aux dernières pages de ce manuel.

Préliminaires

Avant de commencer à monter l'échafaudage, il est conseillé de vérifier le bon état de l'échafaudage, c'est-à-dire l'intégrité et la parfaite fonctionnalité des éléments.

En particulier, vérifier que :

- Les roues, d'origine et aptes à être utilisées, ne soient pas endommagées, qu'elles tournent et que les freins fonctionnent.
- Tous les châssis et les tubes soient droits et sans bosses ; que le châssis des plateformes de travail soit intact et que les panneaux en bois soient bien fixés.
- Les cliquets de fixation des lisses sont intacts et non bloqués.
- Nettoyer et/ou lubrifier si nécessaire.



Les composants endommagés ou inadaptés ne doivent pas être utilisés.

S'assurer que tous les éléments de l'échafaudage, en comparant les tableaux des composants des pages suivantes, soient présents ; en cas d'éléments manquants, il est interdit de les remplacer par des éléments étrangers non fabriqués par FRIGERIO. *(Tous les composants de l'échafaudage POKER sont de la marque **Frigerio** et **MADE IN ITALY**).*

S'assurer que la surface sur laquelle l'échafaudage sera érigé soit nivelée et ne s'affaisse pas. Utiliser éventuellement des planches suffisamment larges pour empêcher la structure de s'enfoncer.

S'assurer qu'il n'y ait pas de vent ou de courant d'air déstabilisant.

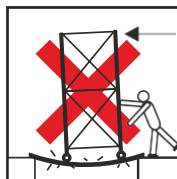
Veiller à ce que le montage de l'échafaudage ne soit pas entravé par des structures aériennes telles que des gouttières, des balcons en porte-à-faux, des câbles suspendus, etc.

Tous les échafaudages POKER ne sont pas conçus pour être soulevés ou suspendus et ne sont pas conçus pour être utilisés comme équipement de protection des bords.

Il est interdit d'effectuer des travaux à proximité des lignes électriques à une distance inférieure à cinq mètres.

(Veillez également tenir compte d'un éventuel balancement des câbles dû au vent).

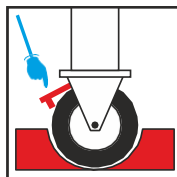
Afin de permettre un montage plus facile et plus sûr, l'échafaudage doit toujours être monté par au moins deux personnes, en suivant la procédure décrite ci-dessous.



Seules les personnes en bonnes conditions mentales et physiques peuvent accéder aux échafaudages surélevés.

Avant de monter

- Freiner les roues en pressant avec le pied sur le levier du frein,
- Vérifier que la verticalité ne soit pas supérieure à 1° au moyen du niveau à bulle ou du fil à plomb.
- Monter toujours les stabilisateurs selon les configurations prévues dans ces pages.



Les opérations de montage et de démontage doivent être toujours effectuées :

Par au moins deux opérateurs équipés de câbles de levage et des équipements de sécurité généraux de base tels que : casque homologué, ceinture de maintien avec longe, chaussures de sécurité et gants.

Préparation de la Base

Base standard en deux pièces avec roues POK BASEHDSS (POK BN SR sans roues)

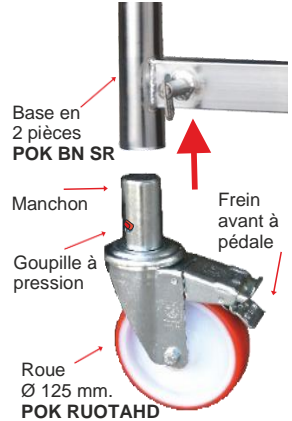
L'échafaudage POKER ou POKER HD est équipé d'une base standard composée de 2 éléments de base distincts et de roues de Ø 125 mm avec un noyau anti-écrasement et une bande rouge POK-HD ROUE

Si les roues ne sont pas déjà montées sur les éléments de base, les roues POK-HD ROUE doivent d'abord être insérées dans les tubes des éléments de base.

N.B. Les roues ne possèdent pas de trous et de vis de fixation mais sont équipées de goupilles à pression anti-arrachement, il suffit donc d'insérer entièrement la goupille jusqu'en fin de course.

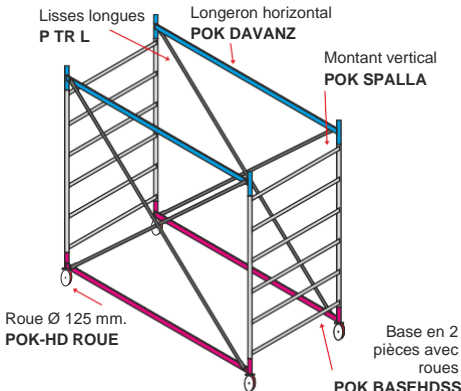
Base rigide en quatre pièces avec roues POK BASEHDCC

Si en revanche l'échafaudage POKER ou POKER HD est doté de l'accessoire base rigide composé de 4 pièces distinctes et de roues Ø 150 mm. avec un noyau anti-écrasement et bande de support rouge POR-HD ROUE, se référer aux instructions de la page 13 de ce manuel.



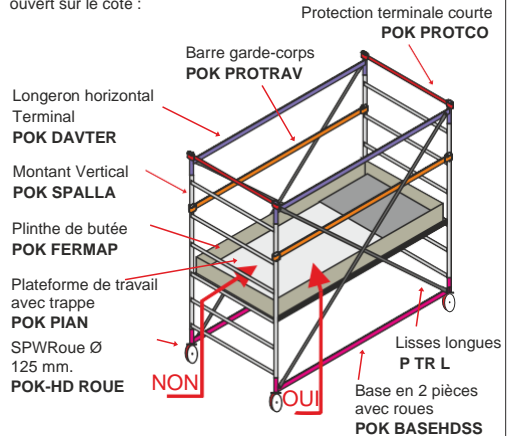
Montage Section de Base

- 1) Prendre les deux éléments de base standard déjà pourvus de roues POK BASEHDSS ou la base rigide déjà montée et dotée de roues POK BASEHDCC et assembler la première paire de montants verticaux POK SPALLA au niveau des manchons,
- 2) Assembler les deux montants verticaux POK SPALLA avec une paire de longes horizontales POK DAVANZ, en disposant les cliquets tournés vers l'extérieur de l'échafaudage,
- 3) Consolider la section de base en fixant 2 lisses longues P TIR L aux cliquets, sur les deux côtés afin de former un double X.



Seulement pour POKER HD-01 :

Ne pas accéder à la plateforme en escaladant le garde-corps, mais utiliser le passage ouvert sur le côté :



Montage des Sections Supérieures

- 1) Assembler les montants verticaux supérieurs POK SPALLA sur les longerons de la section courante [Voir P.S.A. page 14].
- 2) Joindre les montants verticaux supérieurs avec deux longerons horizontaux POK DAVANZ et consolider la section supérieure en installant deux lisses diagonales P TIR L positionnés en « X » de chaque côté [Voir M.D.O. page 6],

N.B. Lorsque la première section supérieure est terminée, les stabilisateurs courts POK STAFFA ou les stabilisateurs réglables P STAFFA 1 doivent être installés avant de poursuivre le montage [Voir page 5].

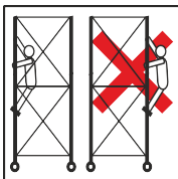
- 3) Installer une plateforme POK PIANO SPW à la hauteur intermédiaire de la section supérieure déjà entièrement montée, sur laquelle se tenir pour terminer stagement le montage de la section suivante ; si elle n'est pas disponible, récupérer la plateforme sous-jacente [Voir R.P.F. page 7] ; sinon, la seule plateforme disponible et les barres garde-corps relatives doivent être montées et démontées pour chaque section intermédiaire selon la procédure [Voir M.P.U. page 7].
- 4) Monter sur la plateforme par la trappe de passage et installer les barres garde-corps POK PROTRAV pour réaliser le garde-corps complet des deux côtés, comme décrit en bas de la page et en suivant la procédure de sécurité [Voir M.S.P. page 7].
- 5) Répéter les étapes 1 à 4 jusqu'à ce que la dernière section terminale soit installée comme décrit à la page 6 .

N.B. Une fois le montage terminé, vérifier que la distance entre les plateformes intermédiaires ne soit pas supérieure à 2,16 m (8 échelons) ou supérieure à 3,40 du sol ou de toute plateforme située sur le premier échelon et, si nécessaire, déplacer les plateformes intermédiaires avec leurs garde-corps ; sinon, l'échafaudage doit être ancré conformément au Décret-loi n° 81 [Voir page 15] et l'opérateur doit être sécurisé avec des EPI antichute appropriés [Voir page 14].

Conseils pour un montage sécurisé à des hauteurs supérieures à 2 mètres :

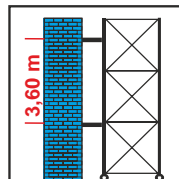
Rester toujours à l'intérieur de la tour.

La montée et la descente de l'opérateur doivent être effectuées à l'intérieur de l'échafaudage, en utilisant les échelons antidérapants des montants verticaux.



Ancrer l'échafaudage

Le POKER est toujours soumis à l'ancrage conformément à la loi. L'ancrage doit être effectué près des longerons (flèches rouges). Utiliser l'un des systèmes d'ancrage indiqués à la page 15.



Travailler toujours sur un plan de travail, protégé par un garde-corps complet, même pendant les phases de montage et de démontage. En l'absence des plateformes intermédiaires minimums requises, ou si celles-ci ne sont pas positionnées conformément aux configurations publiées dans ce manuel, l'échafaudage doit être ancré conformément au décret-loi n° 81 [Voir page 15] et l'opérateur doit être sécurisé avec des EPI antichute appropriés [Voir page 14].

Après avoir franchi les plateformes de travail, s'assurer toujours que la trappe soit fermée.

Pour relever les éléments, il est conseillé de les soulever à l'aide d'une corde solidement attachée ; cette opération ne doit être effectuée qu'à l'intérieur de l'échafaudage ou de la base étendue (zone comprenant les stabilisateurs).

Personne ne doit se trouver sous les charges suspendues.

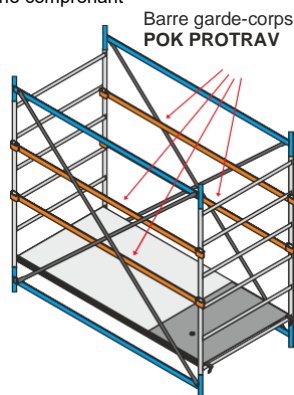
Barre garde-corps

Les barres garde-corps (fournies sur demande) doivent être montées chaque fois que l'on travaille ou que l'on passe sur une plateforme de travail selon les configurations d'utilisation suivantes.

La barre garde-corps se monte en accrochant les pinces de raccordement sur les tubes verticaux des montants verticaux ou des longerons sur la même section.

Pour obtenir un garde-corps réglementaire complet, il est nécessaire d'installer 2 barres garde-corps Art. POK PROTRAV de chaque côté :

Une barre comme garde-corps à une hauteur de 100 cm au-dessus du plan de travail, et l'autre barre comme main courante intermédiaire à une hauteur d'environ 58 cm au-dessus du plan de travail avec une tolérance de +/- 5 cm.



N.B. L'installation de l'une des deux barres garde-corps POK PROTRAV peut être évitée pour chaque côté si la position requise correspond à celle d'un longeron horizontal POK DAVANZ.

Plateformes de travail et Plateformes de service

La plateforme de travail est celle sur laquelle le travail est effectué et doit être équipée de plinthe de butée ; veiller à ce que celles-ci ne puissent pas tomber d'en haut, en cas de manipulation ou de mauvais montage.

Toute plateforme de service intermédiaire utilisée uniquement pour le passage de l'opérateur ne nécessite pas de plinthe de butée.

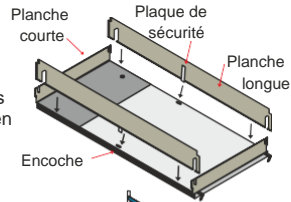
S'il est nécessaire d'installer des plateformes de service intermédiaires, se référer aux configurations POKER HD à la page 8, en veillant à ce que les plateformes intermédiaires ne soient pas positionnées à plus de 2,16 m l'une de l'autre (8 échelons), tandis que la première plateforme peut être positionnée à une distance maximale de 3,40 m du sol ou de toute plateforme positionnée sur la 1ère marche de la section de base.

Si la distance entre le sol et la première plateforme de travail est supérieure à 3,40 m, il est nécessaire de placer une plateforme de service sur le 1er échelon de la section de base, même si celle-ci n'est pas équipée de garde-corps latéraux comme c'est le cas des configurations POKER HD/04.

N.B. Si l'on souhaite travailler sur des plateformes de service montées à des hauteurs intermédiaires, il est nécessaire d'installer toutes les protections latérales POK PROTRAV et les plinthes de butée complètes.

Plinthe de butée

La plateforme complète POK FERMAP s'assemble en encastrant d'abord les planches courtes entre la plateforme et le montant vertical, puis en les assemblant avec les planches longues, en veillant à ce que la plaque de sécurité située au centre de la planche soit complètement insérée dans l'encoche prévue sur la plateforme, comme indiqué sur le dessin.

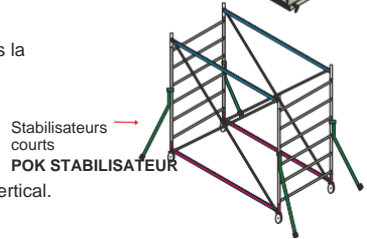


Stabilisateurs courts

Les stabilisateurs courts garantissent un support supplémentaire mais n'évitent pas la nécessité d'ancrer l'échafaudage conformément au décret-loi n° 81 [Voir page 15].

Les stabilisateurs (extensions de base courtes) sont installés directement sur la section de base et doivent être montés à 45°. En cas de travail en contact avec un mur, seuls les stabilisateurs au contact du mur peuvent être montés parallèlement au mur.

La pince du stabilisateur doit être accrochée et fixée sur le tube rond du montant vertical.



Stabilisateurs réglables

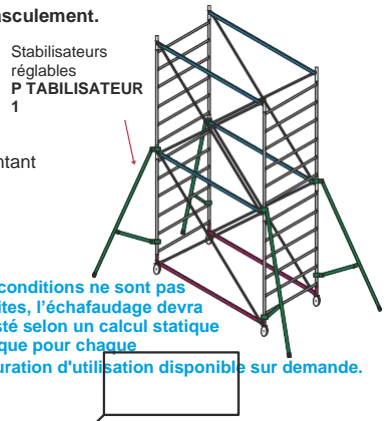
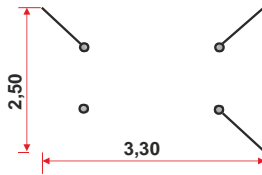
Le montage correct des stabilisateurs est essentiel pour la sécurité anti-basculement.

Les stabilisateurs (extensions de base réglables) ne peuvent être installés qu'après le montage de la première section supérieure et doivent être montés à 45°.

En cas de travail en contact avec un mur, seuls les stabilisateurs au contact du mur peuvent être montés parallèlement au mur.

Les pinces du stabilisateur doit toujours être accrochées sur le tube rond du montant vertical. Accrocher d'abord la pince supérieure à proximité d'un longeron ou d'un échelon, puis la pince inférieure, de manière à tirer le stabilisateur vers la structure afin qu'il reste fermement sur le sol.

ATTENTION : Les stabilisateurs pour l'échafaudage POKER HD doivent être montés pour garantir une largeur de base globale minimale de 3,30 x 2,50



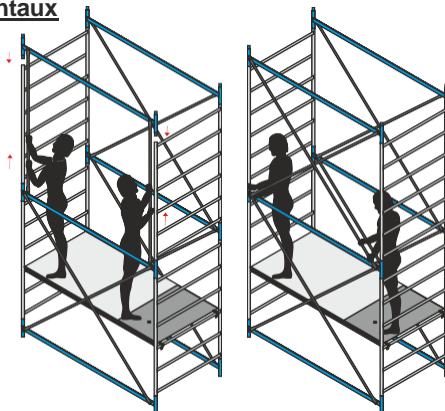
N.B. Vérifier toujours que les stabilisateurs soient correctement et stablement positionnés avant de monter sur l'échafaudage, pendant le montage, l'utilisation et après chaque déplacement.

N.B. En cas de sol irrégulier, glissant, affaissé ou peu compact, l'échafaudage doit en tout cas être ancré conformément au Décret-loi n° 81, et si le sol est constitué de terre ou d'herbe, des planches de bois doivent être placées sous les roues et sous les pointes des stabilisateurs pour éviter tout enfoncement.

M.D.O. Montage et démontage des longerons horizontaux

Cette procédure décrit les mouvements nécessaires pour installer un longeron horizontal quelconque POK DAVANZ ou POK DAVTER de la section supérieure depuis une position sûre, s'il n'est pas possible d'atteindre manuellement la hauteur requise pour la fixation :

- Les deux opérateurs situés sur les côtés opposés de la plateforme accrochent l'extrémité d'une lisse P TIR L à un cliquet du longeron supérieur POK DAVANZ ou POK DAVTER, en prédisposant les cliquets tournés vers l'extérieur de l'échafaudage.
- En utilisant la lisse comme rallonge, les deux opérateurs soulèvent ensemble le longeron horizontal supérieur jusqu'à l'extrémité des montants verticaux supérieurs pour insérer la goupille du longeron dans le tube rond du montant vertical avec un mouvement de haut en bas,
- Puis chaque opérateur accroche l'extrémité opposée de la lisse aux cliquets du longeron horizontal inférieur de manière à former un X comme indiqué sur la figure ci-contre. Le démontage doit être effectué dans l'ordre inverse de la séquence de montage décrite ci-dessus.

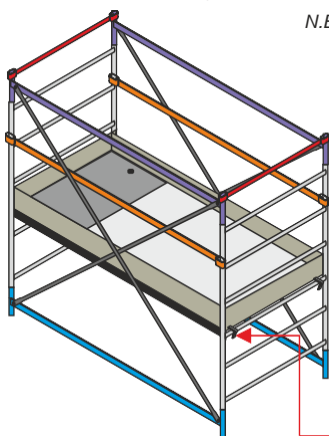


Montage de la Section Terminale

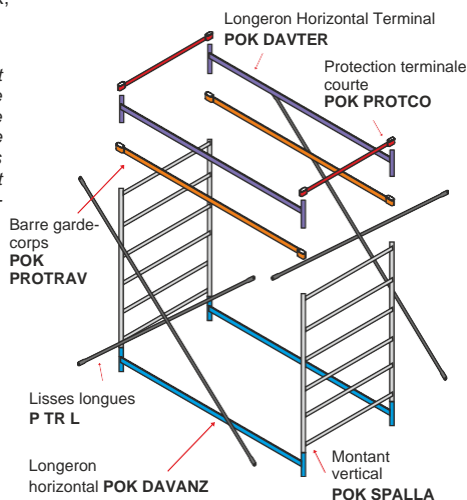
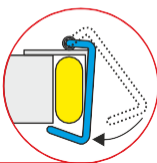
La section terminale est équivalente à une section intermédiaire, mais elle utilise des longerons terminaux spécifiques POK DAVTER et ajoute pour chaque côté court de l'échafaudage 1 barre de protection courte POK PROTCO pour assurer la hauteur minimale réglementaire du garde-corps, et ajoute pour chaque côté 1 barre garde-corps POK PROTRAV comme main courante intermédiaire (protège-genoux).

Une fois la hauteur souhaitée atteinte, assembler la section terminale comme indiqué sur le dessin :

- 1) Assembler les montants verticaux intermédiaires POK SPALLA sur les longerons de la section courante [Voir P.S.A. page 14].
- 2) Joindre les montants verticaux supérieurs avec deux longerons horizontaux terminaux POK DAVTER et consolider la section supérieure en installant deux lisses diagonales P TIR L positionnés en « X » de chaque côté [Voir M.D.O. page 6].
- 3) Installer la plateforme POK PIAN SPW sur le 3ème échelon de la section terminale en suivant la procédure de sécurité [Voir M.S.P. page 7] et monter par la trappe pour installer, sur les deux côtés longs de l'échafaudage, les barres garde-corps POK PROTRAV, en les plaçant sur le 2ème échelon au-delà de la plate-forme, de façon à ce qu'elles soient positionnées à une distance d'environ 0,58 m de celle-ci en serrant manuellement les pinces sur les tubes verticaux,
- 4) Installer les barres de protection courtes POK PROTCO sur les deux côtés courts de l'échafaudage en serrant les pinces sur le tube vertical juste au-dessus de dernier longeron POK DAVTER,
- 5) Monter la plinthe de butée complète POK FERMAP, comme décrit à la page 5



N.B. Les sécurités anti-soulèvement (2 en diagonale sur chaque plateforme) doivent être activées sur les plans de travail. S'assurer qu'elles soient correctement positionnées (voir l'encadré ci-dessous).

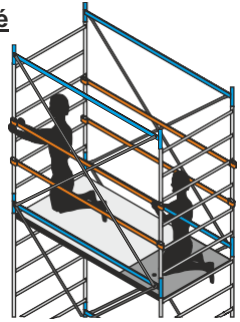


M.S.P. Montage et démontage du garde-corps complet en toute sécurité

Cette procédure décrit les mouvements corrects pour installer les éléments de protection au-dessus d'une plateforme depuis une position sécurisée :

- En utilisant les échelons des montants verticaux, le premier opérateur monte sur la plateforme par la trappe de passage et en restant à genoux (sans se lever) il se déplace vers le côté opposé de la trappe,
- Le deuxième opérateur monte également sur la plateforme par la trappe de passage et, en restant à genoux (sans se lever), il ferme la trappe et se positionne dessus,
- Les deux opérateurs, en restant à genoux ou assis (sans se lever), accrochent une barre garde-corps à la fois de chaque côté en serrant les pinces sur le tube rond du montant vertical à la bonne hauteur [Voir page 4].

Le démontage doit être effectué dans l'ordre inverse de la séquence de montage décrite ci-dessus.

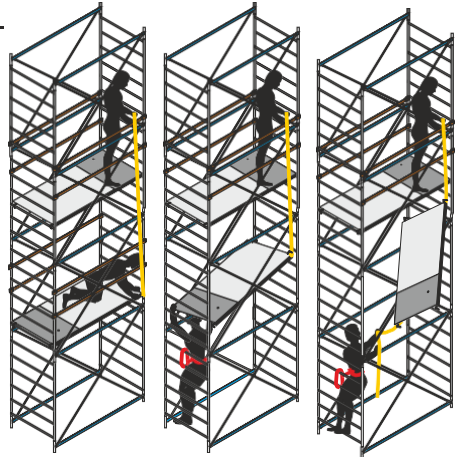


R.P.F. Récupération et levage des plateformes avec cordes

Cette procédure décrit les mouvements corrects pour soulever et déplacer les plateformes intermédiaires :

- L'opérateur de la plateforme supérieure passe une extrémité de la corde à l'opérateur de la plateforme inférieure, qui doit d'abord fixer fermement l'autre extrémité de la corde au crochet de la plateforme de travail, puis descendre du côté opposé de la tour par la trappe, libérer les crochets anti-souèvement des crochets et se positionner sous la plateforme de travail [voir P.S.A. page 14],
- Tandis que l'opérateur d'en haut soulève un côté de la plateforme au moyen de la corde, l'opérateur d'en bas facilite la libération de la plateforme du côté opposé et, à l'aide d'une autre corde, il guide la montée de la plateforme,
- Personne ne doit se trouver sous les charges suspendues.

L'opération doit être effectuée en restant à l'intérieur de la zone délimitée par les stabilisateurs et chaque fois que l'opérateur ne travaille pas sur une plateforme dotée des protections latérales ou à des hauteurs intermédiaires à une distance supérieure à 2,25 m entre ses pieds et la plateforme inférieure, ou bien supérieure à 3,40 m du sol ou d'une plateforme située sur le premier échelon, l'échafaudage doit être ancré conformément au Décret-loi italien n° 81 [Voir page 15] et des EPI antichute appropriés doivent être utilisés [Voir page 14]



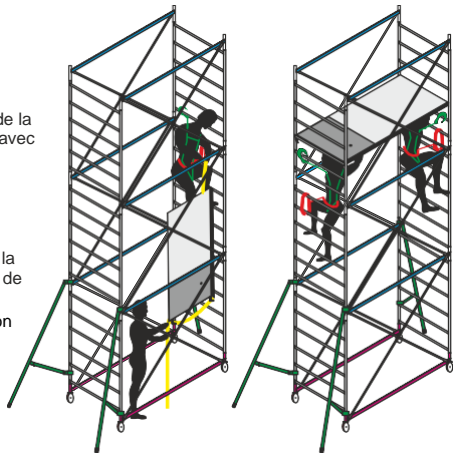
M.P.U. Montage et démontage avec un seul plan

Le montage et le démontage de l'échafaudage avec une seule plateforme nécessitent que celle-ci soit démontée et remontée pour chaque section intermédiaire.

- Un opérateur au sol attache solidement deux cordes aux deux extrémités de la plateforme et, avec l'une des extrémités de la corde, monte pour atteindre avec la tête le 4ème ultime échelon de la dernière section intermédiaire déjà entièrement montée, et se positionne avec les mains libres en utilisant la ceinture de positionnement spéciale [Voir P.S.A. page 14].
- Pendant que l'opérateur qui se trouve en hauteur soulève la plateforme en tirant sur une corde, l'autre opérateur grimpe sur le côté opposé de la tour pour guider la montée de la plateforme avec l'autre corde jusqu'à atteindre la même hauteur et se positionne avec les mains libres à l'aide de la ceinture de positionnement spéciale [Voir P.S.A. page 14].
- Les opérateurs installent ensemble la plateforme sur le 4ème ultime échelon de la section intermédiaire la plus haute, déjà entièrement montée.

Le démontage doit être effectué dans l'ordre inverse de la séquence de montage décrite ci-dessus.

L'opération doit être effectuée en restant toujours à l'intérieur de la structure et chaque fois que l'opérateur se trouve debout à plus de 3,40 m de distance, l'échafaudage doit être ancré conformément au Décret-loi n° 81 [Voir page 15] et sécurisé avec des EPI antichute appropriés [Voir page 14]



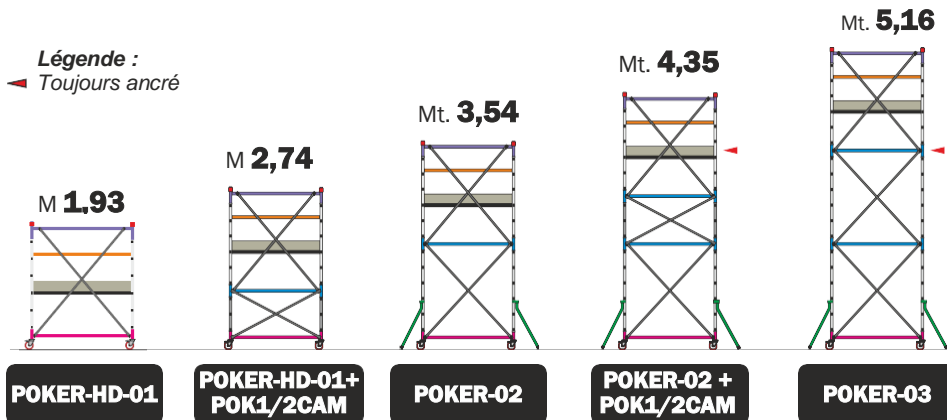
Configurations d'utilisation POKER avec ancrage obligatoire selon le Décret-loi n°81

Les configurations prévues sur cette page, pendant le montage et le démontage ainsi que pendant l'utilisation ou si elles sont laissées sans surveillance, prévoient toujours l'obligation d'ancrage à des éléments fixes tous les 3,60 m de hauteur conformément au Décret-loi n° 81 [Voir page 15] et l'obligation d'utiliser des EPI antichute appropriés [Voir page 14].

Codes articles		POKER-HD-01	POKER-HD-01+ POK1/2CAM	POKER-02	POKER-02 POK1/2CAM	POKER-03	POKER-03 POK1/2CAM
HAUTEUR UTILE DE TRAVAIL	m	2,92	3,73	4,53	5,35	6,15	6,96
HAUTEUR D'ENCOMBREMENT	m	1,93	2,74	3,54	4,35	5,16	5,97
HAUTEUR à la plateforme de TRAVAIL	m	0,92	1,73	2,53	3,35	4,15	4,96
POK SPALLA	Montant vertical à 6 échelons	7,4	2	4	4	6	6
POK 1/2 SPAL	Demi-montant vertical à 3 échelons	3,5	0	2	2	0	2
POK DAVANZ	Longeron	3,0	0	2	4	4	6
POK DAVTER	Longeron horizontal terminal	2,9	2	2	2	2	2
P TIR L	Lisse diagonale	1,1	4	4	8	12	12
POK 1/2 TIR	Demi-lisse diagonale	0,8	0	4	4	0	4
POK BASEHDSS	Base complète en deux pièces avec roues	10,8	1	1	1	1	1
POK STABILISATEUR	Stabilisateur court	1,5	0	4	4	4	4
POK PIAN SPW	Plateforme de travail avec trappe	15,0	1	1	1	1	1
POK FERMAP	Plinthe de butée	4,0	1	1	1	1	1
POK PROTCO	Protection terminale courte	1,3	2	2	2	2	2
POK PROTRAV	Barre garde-corps	2,4	2	2	2	2	2
Poids total	kg	62	78	93	109	118	134

N.B. Chaque plateforme de travail POK PIAN SPW est composée de : 1 plateforme avec trappe, 2 plinthes de butée courtes et 2 plinthes de butée longues, tandis que chaque plateforme de service intermédiaire POK PIAN SPW utilisé uniquement pour le passage est composé de : une plateforme avec trappe, mais sans plinthe de butée. Il est possible d'utiliser une plateforme de service intermédiaire comme plateforme de travail en installant également la plinthe de butée complète.

N.B. Chaque plateforme de travail et chaque plateforme de service intermédiaire doit être équipée d'un garde-corps complet et correctement fixé, comme décrit à la page 4.



ATTENTION :

- L'échafaudage doit toujours être monté dans toutes ses parties comme indiqué dans les configurations ci-dessous.
- L'ancrage doit être effectué à proximité des longerons horizontaux comme indiqué par les flèches rouges prévues dans les configurations ci-dessous et en utilisant l'un des systèmes d'ancrage indiqués à la page 15.
- Les équipements de protection individuelle antichute peuvent être fixés à l'échafaudage exclusivement aux points indiqués à la page 14 et seulement si l'échafaudage est ancré conformément au Décret-loi 81 (en alternative, les équipements de protection individuelle antichute doivent être fixés à des parties fixes à l'extérieur de l'échafaudage).

POKER-04

N.B. D'éventuelles plateformes de service intermédiaires avec leurs parapets relatifs peuvent être ajoutés au POKER, le transformant ainsi en POKER HD (voir les pages suivantes).

7,77

6,78

5,77

8

0

6

2

16

0

1

4

1

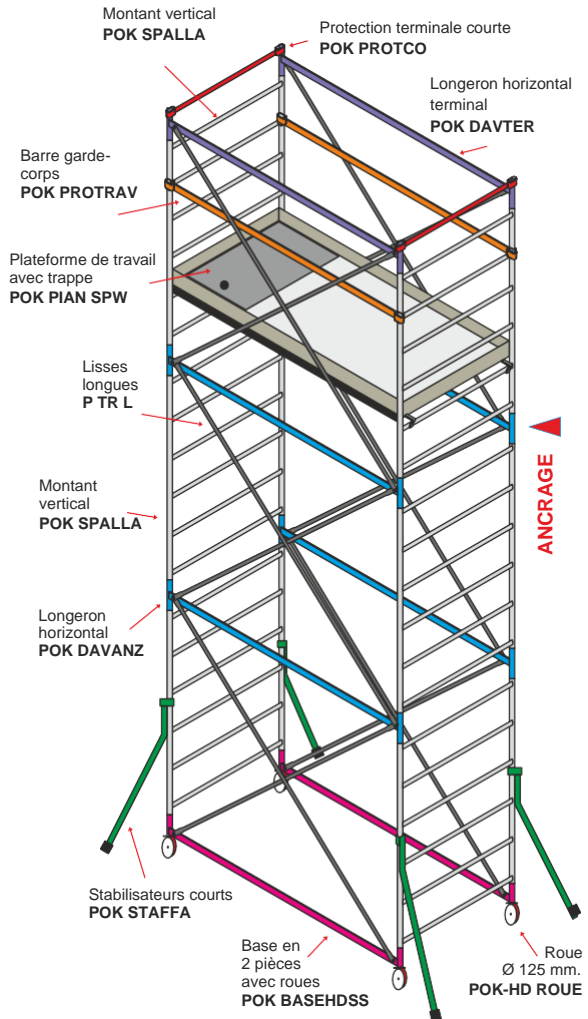
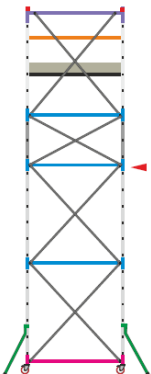
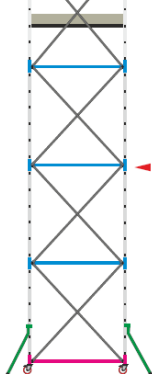
1

2

2

143

N.B. Pour ajouter des hauteurs intermédiaires aux configurations ci-dessous, la demi-section POK 1/2 CAM peut être utilisée comme décrit à la page 12


M 6,78
M 5,97

**POKER-03 +
POK1/2CAM**

POKER-04

Configurations d'utilisation POKER HD selon la Réglementation Européenne UNI EN 1004-1-2

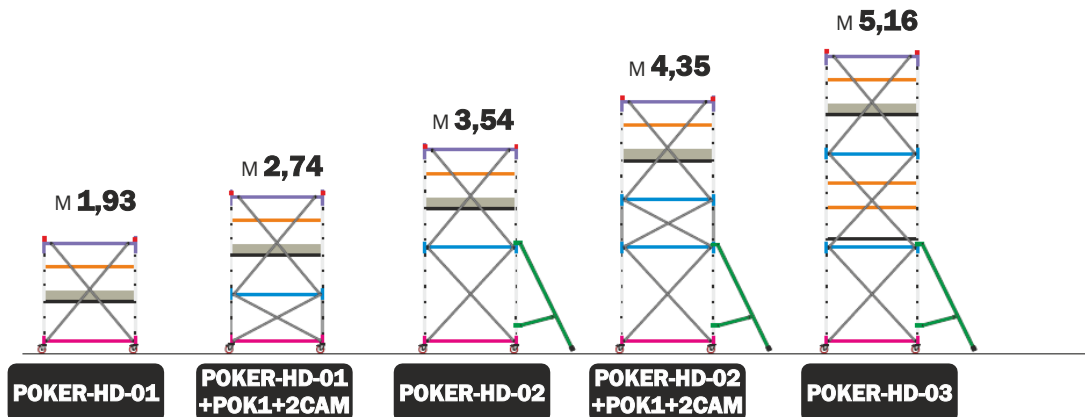
Les configurations prévues sur cette page permettent d'utiliser l'échafaudage **sans ancrage**.

L'échafaudage POKER HD présente les mêmes caractéristiques de construction que le modèle POKER, mais se distingue par l'adoption de stabilisateurs réglables qui confèrent une plus grande solidité et stabilité à la structure et ajoutent les niveaux intermédiaires nécessaires pour pouvoir utiliser l'échafaudage sans ancrage, conformément à la norme UNI EN 1004-1-2, stipulant qu'entre une plateforme de travail et la suivante, il ne doit pas y avoir une distance supérieure ou inférieure à 2,16 m (8 échelons).

Codes articles		POKER-HD-01	POKER-HD-01 POK1/2CA	POKER-HD-02	POKER-HD-02 POK1/2CAM	POKER-HD-03	POKER-HD-03 POK1/2CA
HAUTEUR UTILE DE TRAVAIL		2,92	3,73	4,53	5,34	6,15	6,96
HAUTEUR D'ENCOMBREMENT		1,93	2,74	3,54	4,35	5,16	5,97
HAUTEUR à la plateforme de TRAVAIL		0,92	1,73	2,53	3,34	4,15	4,96
POK SPALLA	Montant vertical à 6 échelons	7,4	2	4	4	6	6
POK 1/2 SPAL	Demi-montant vertical à 3 échelons	3,5	0	2	2	0	2
POK DAVANZ	Longeron	3,0	0	2	4	4	6
POK DAVTER	Longeron horizontal Terminal	2,9	2	2	2	2	2
P TIR L	Lisse diagonale	1,1	4	4	8	8	12
POK 1/2 TIR	Demi-lisse diagonale	0,8	0	4	0	0	4
POK BASEDSS	Base complète en deux pièces avec roues	10,8	1	1	1	1	1
P STAFFA 1	Stabilisateur réglable	5,1	0	0	4	4	4
POK PIAN SPW	Plateforme de travail avec trappe	15,0	1	1	1	2	2
POK FERMAP	Plinthe de butée complète	4,0	1	1	1	1	1
POK PROTCO	Protection terminale courte	1,3	2	2	2	2	2
POK PROTRAV	Barre garde-corps	2,4	2	2	2	6	6
Poids total		kg	62	78	107	123	156

N.B. Chaque plateforme de travail POK PIAN SPW est composée de : 1 plateforme avec trappe, 2 plinthes de butée courtes et 2 plinthes de butée longues, tandis que chaque plateforme de service intermédiaire POK PIAN SPW utilisé uniquement pour le passage est composé de : une plateforme avec trappe, mais sans plinthe de butée. Il est possible d'utiliser une plateforme de service intermédiaire comme plateforme de travail en installant également la plinthe de butée complète.

N.B. Chaque plateforme de travail et chaque plateforme de service intermédiaire doit être équipée d'un garde-corps complet et correctement fixé, comme décrit à la page 4.



Quand l'échafaudage POKER HD doit-il être ancré conformément au Décret-loi n° 81 ?

- Lorsqu'il n'est pas pourvu de toutes les plateformes prévues dans les configurations POKER HD de cette page.
- Lorsqu'il existe une possibilité de vent supérieur à la brise minimale perceptible (il est préférable d'éviter toute charge de vent supplémentaire générée par : l'effet tunnel des bâtiments ouverts vers le haut, des bâtiments non revêtus, dans les coins des bâtiments, des courants générés par les portes laissées ouvertes).
- Lorsque l'échafaudage est laissé sans surveillance et toutefois si possible, les tours mobiles utilisées à l'extérieur des bâtiments doivent en tout cas être solidement fixées au bâtiment ou à une autre structure fixe.

POKER-HD-04

7,77

6,78

5,77

8

0

6

2

16

0

1

4

3

1

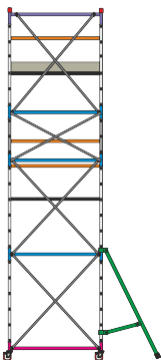
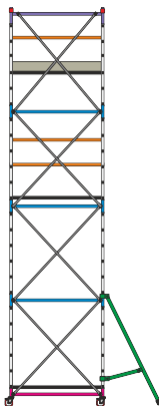
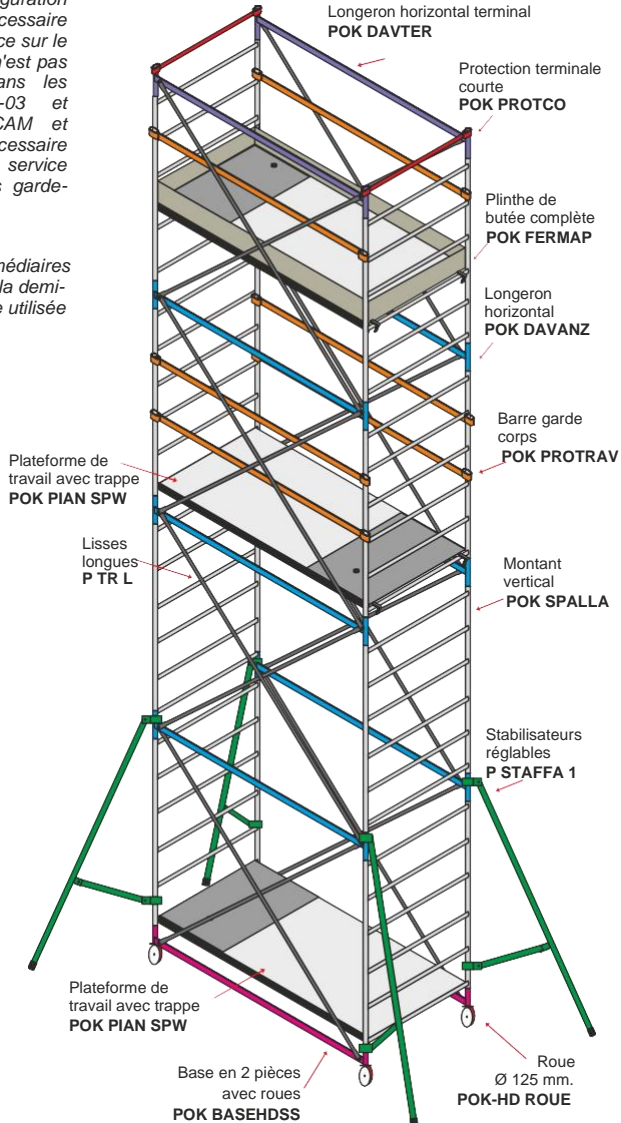
2

6

196

N.B. Pour pouvoir utiliser l'échafaudage sans ancrage selon la norme européenne EN1004-1-2:2021 dans la configuration POKER HD-04, il est nécessaire d'installer 1 plateforme de service sur le 1er échelon, même si celle-ci n'est pas équipée de garde-corps. Dans les configurations POKER HD-03 et POKER HD-03+POK 1/2 CAM et POKER HD-04, il est nécessaire d'installer 1 plateforme de service intermédiaire avec des barres garde-corps complètes relatives.

N.B. Pour obtenir des hauteurs intermédiaires aux configurations ci-dessous, la demi-section POK 1/2 CAM peut être utilisée comme décrit à la page 12.

M **5,97**
**POKER-HD-03
+POK1/2CAM**
M **6,78**
POKER-HD-04


Instructions pour les Déplacements

Les déplacements ne sont autorisés que sur des surfaces parfaitement planes et lisses, et en l'absence totale de vent.

Lors des déplacements de l'échafaudage, ne pas démonter les stabilisateurs car ils peuvent empêcher un basculement inattendu, en effet ils peuvent être facilement soulevés du sol (mais pas plus de 12 mm) en abaissant la position de fixation de la pince inférieure.

Les déplacements ne peuvent se faire que dans le sens longitudinal ou diagonal du plan.

En cas d'élargissement unilatéral de la base avec appui sur le mur, le déplacement n'est autorisé que s'il est effectué parallèlement au mur.

Les tours de travail mobiles peuvent être déplacées exclusivement manuellement et uniquement sur des surfaces compactes, lisses et sans obstacles.

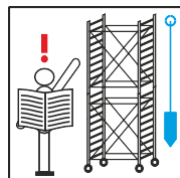
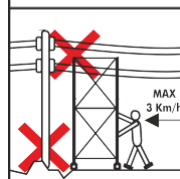
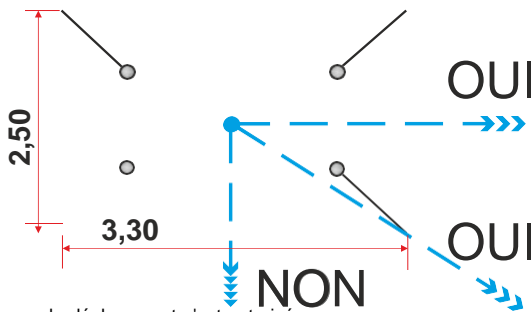
Lors du déplacement, aucune personne ou aucun objet ne doit se trouver sur l'échafaudage. En outre, personne ne doit se trouver dans un rayon d'une fois et demie la hauteur de l'échafaudage.

Pendant le déplacement, la vitesse de marche normale ne doit pas être dépassée.

Tout impact déstabilisant doit être évité, il faut donc faire attention aux obstacles au sol et en l'air. Rester toujours à au moins cinq mètres des câbles à haute tension.

La surface sur laquelle l'échafaudage est déplacé doit être capable de supporter son poids.

Après chaque déplacement, il est obligatoire de freiner et stabiliser l'échafaudage. Vérifier également la parfaite verticalité.



Avant chaque utilisation (et après chaque déplacement ou transformation)

Il est toujours nécessaire de vérifier si la tour de travail mobile a été montée en suivant correctement et complètement les indications fournies afin de garantir une exécution dans les règles de l'art, et si celle-ci se trouve en position verticale.

Avant chaque utilisation, il faut s'assurer que toutes les mesures de sécurité ont été prises pour éviter tout déplacement accidentel, en appliquant des freins de blocage et des stabilisateurs.

Lorsque l'échafaudage est laissé sans surveillance, un panneau doit être apposé par le responsable et à un endroit bien visible, indiquant au moins les informations suivantes :

- Le nom et les coordonnées de la personne responsable,
- La date à laquelle l'échafaudage a été monté,
- La classe de charge et la charge uniformément répartie,
- Si l'échafaudage est prêt à être utilisé immédiatement
- Si l'échafaudage est destiné à un usage interne uniquement.

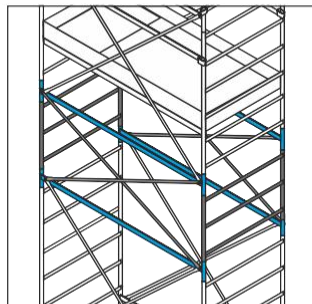
Utilisation de la Demi-section

La demi-section POK 1/2 CAM doit toujours être installée sous la dernière section et permet d'augmenter la hauteur de l'échafaudage de 0,81 m.

La demi-section est utilisée pour atteindre des hauteurs intermédiaires aux configurations disponibles et ne peut être utilisée pour surélever l'échafaudage au-delà des mesures indiquées dans le manuel.

La demi-section est composée de : 4 lisses courtes pour la demi-section POK 1/2 TIR + 2 demi-montants verticaux POK 1/2 SPAL.
+ 2 longerons horizontaux POK DAVANZ.

N.B. Il est autorisé d'utiliser 1 seule demi-section par tour.



Élément d'échelle accessoire pour l'adaptation à de grandes différences de hauteur

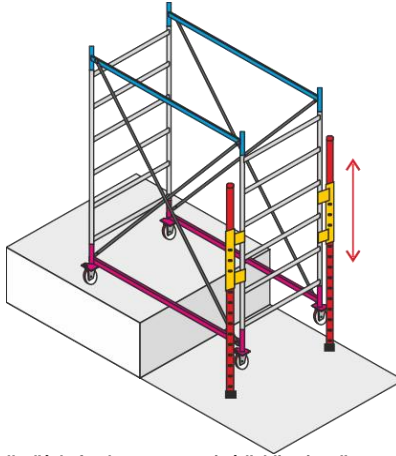
L'élément d'échelle (en option) permet de travailler sur de grandes différences de hauteur, jusqu'à 80 cm. comme un escalier intérieur ; l'élément d'échelle se compose de deux pieds avec une extension télescopique réglable par goupille traversante.

Les pieds sont fixés au moyen de pincés sur les tubes verticaux de la section de base et peuvent être tournés selon les besoins.

Serrer fermement les pincés sur les montants de l'épaulement de la section de base (voir le dessin ci-contre).

Afin d'éviter tout glissement vertical, les pincés doivent être fixés sous les longerons horizontaux.

Niveler en faisant glisser les tubes télescopiques et en les fixant avec les goupilles relatives. Monter les stabilisateurs en fonction de la configuration utilisée.



ATTENTION :

Lorsqu'il est utilisé avec l'élément échelle, l'échafaudage est soumis à l'obligation d'ancrage Décret-loi n°81 [Voir page 15]. Pour calculer la hauteur au niveau du sol, il faut toujours considérer le côté où la hauteur est la plus grande.

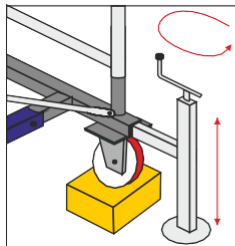
Accessoire base rigide

Il est possible de remplacer la base standard par la base rigide art. POK BASEHDC, qui permet d'utiliser des stabilisateurs/niveleurs à vis utiles pour compenser des pentes ou des différences de hauteur jusqu'à 27 cm.

La base est constituée de 2 barres dotées de roues de Ø150mm. + 2 éléments horizontaux + 4 goupilles traversantes

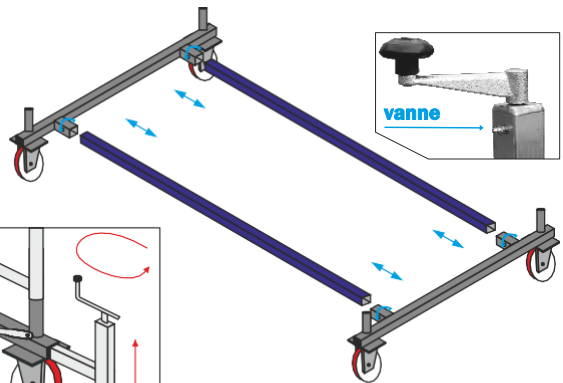
- 1) Assembler les barres avec roues et les éléments horizontaux en insérant les extrémités à l'intérieur du siège d'insertion prédisposé sur les barres, puis activer le blocage anti-arrachement sur chaque joint en insérant toutes les goupilles traversantes dans les trous prédisposés.
- 2) Avant de continuer, il est nécessaire de niveler attentivement la base à l'aide d'une bulle de nivellement.

N.B. Lors de l'installation de l'échafaudage sur des terrains en pente ou irréguliers, les roues doivent toutefois reposer sur le sol, les espaces sous la roue doivent donc être comblés avec des cales appropriées, telles que des planches de bois et des stabilisateurs/niveleurs à vis appropriés.



Stabilisateurs/niveleurs POR STAB V (accessoires en option)

- Les stabilisateurs ne doivent pas dépasser de plus de 12 cm ou le repère "STOP" indiqué sur le tube horizontal du niveleur,
- Les stabilisateurs ne doivent pas être utilisés pour soulever la tour, mais uniquement pour la mettre à niveau,
- Avant l'utilisation, lubrifier le stabilisateur à l'aide de la valve de lubrification fournie.

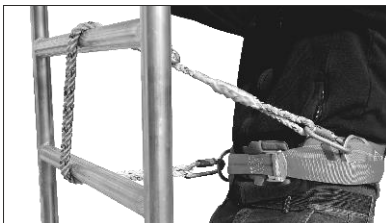


P.S.A. Position de sécurité sur les montants verticaux avec ceinture de positionnement

Lors du montage et du démontage de l'échafaudage, il peut être nécessaire de se tenir à des hauteurs intermédiaires et d'utiliser les deux mains pour fixer les éléments supérieurs, tels qu'un montant vertical supérieur, un longeron horizontal ou des lisses diagonales.

Dans ces cas, il est essentiel d'utiliser la ceinture de positionnement appropriée certifiée EN358 avec sa longe de positionnement certifiée EN358 et son double mousqueton certifié EN362 :

- Monter sur le montant vertical en utilisant les échelons, jusqu'à atteindre avec la tête la hauteur du dernier échelon du même montant vertical (N.B.) Il est possible de monter le long des montants verticaux seulement si ceux-ci font partie d'une section déjà rigidifiée et entièrement assemblée).
- Fixer ensuite la longe de la ceinture de positionnement sur les deux échelons consécutifs les plus proches de la ceinture et, en se penchant en arrière, pousser avec les jambes jusqu'à ce que la longe soit tirée comme indiqué sur la photo ci-contre.
- Prendre l'élément supérieur (qui doit avoir déjà été mis en place à proximité avant de monter) pour l'installer dans sa position finale à l'aide des deux mains .



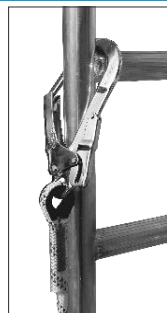
EPI Prévus et points de fixation sur l'échafaudage

Les équipements de protection individuelle prévus pour les échafaudages sont les suivants :

- Harnais antichute avec point d'attache, dorsal et sternal EN361 (EPI antichute),
- Longe avec double connecteur EN362 et absorbeur d'énergie EN355 (EPI antichute),
- Casque homologué EN397, chaussures et gants de sécurité (EPI génériques).

Les équipements de protection individuelle ne peuvent être utilisés que par des opérateurs dont le poids personnel et l'équipement de travail ne dépassent pas 100 kg au total.

Si l'échafaudage est ancré à une partie fixe conformément au Décret-loi n° 81, ces dispositifs peuvent être uniquement fixés à des sections de la structure entièrement assemblées et au niveau de points prédéterminés capables de supporter une éventuelle chute :



Pendant la montée et la descente de la structure ou durant le stationnement en conditions de travail en hauteur, c'est-à-dire au-delà de 2,25 m de la première plateforme inférieure dotée de protections latérales ou au-delà de 3,40 m du sol ou d'une plateforme éventuelle située sur le premier échelon, l'opérateur doit se sécuriser en accrochant le connecteur (de la longe reliée au harnais) sur le tube du montant vertical au niveau de chaque échelon (voir photo ci-contre).

N.B. Si l'échafaudage n'est pas ancré à une partie fixe conformément au Décret-loi n° 81, le travailleur doit attacher son harnais à une corde de guidage antichute attachée à des points fixes à l'extérieur de l'échafaudage.

Formation du personnel

En ce qui concerne la formation des personnes chargées du montage, du démontage ou de la transformation des échafaudages, l'employeur est chargé de mettre en œuvre ce qui est déjà prévu par l'art. 37, alinéa 1, lettre b) du Décret-loi n° 81/2008, en tenant compte toutefois, en ce qui concerne l'apprentissage, des contenus généraux de la formation spécifique prévue par l'Accord État-Régions du 21 décembre 2011.

N.B. Les cours d'apprentissage/formation des travailleurs ne peuvent pas remplacer les manuels mais seulement les compléter.

Systèmes d'ancrage selon le Décret-loi n°81

Un ancrage sécurisé au bâtiment ou à une autre structure fixe est obligatoire pour des configurations d'échafaudage non conformes à la norme européenne EN 1004-1-2, et si les plateformes intermédiaires sont espacées à plus de 2,25 m les unes des autres, ou si la première plateforme de travail est placée à une hauteur de plus de 3,40 m au-dessus du sol.

Toutefois, l'ancrage des échafaudages utilisés à l'extérieur des bâtiments est toujours recommandé dans la mesure du possible.

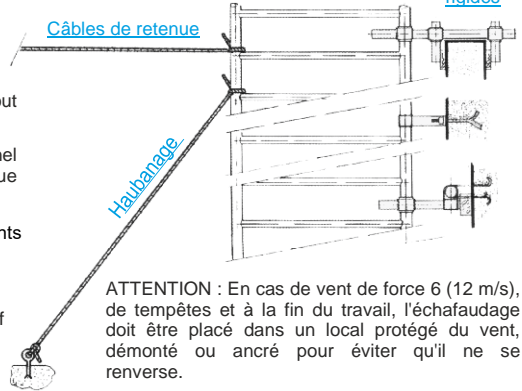
L'ancrage sur les façades doit être effectué aux deux extrémités du côté de l'échafaudage en contact avec le mur tous les 3,60 m de hauteur maximum, comme l'indiquent également les « flèches rouges » dans les configurations d'utilisation publiées dans ce manuel.

[Entretoises rigides](#)

L'échafaudage doit être fixé uniquement au tube vertical de tout montant vertical intermédiaire.

L'ancrage au mur doit être effectué uniquement par du personnel compétent qui doit prévoir un effort jusqu'à 60 kg pour chaque ancrage mural.

Nous recommandons d'effectuer un ancrage au moyen d'éléments « Entretoises rigides » comme celles représentées sur le dessin latéral, qui garantissent une distance fixe par rapport au mur et bloquent les éventuelles oscillations horizontales de l'échafaudage ; si nécessaire, il est possible d'utiliser le dispositif d'ancrage Frigerio voir art. P ANCORF.



L'ancrage au moyen de « câbles de retenue » ou d' « Haubanage » doit toujours être contrôlé au niveau de la tension et des nœuds, et doit être étayé par un rapport de calcul établi par un professionnel qualifié.

Démontage et stockage

Le démontage doit être effectué dans l'ordre inverse de celui indiqué dans les instructions de montage.

Il est strictement interdit de jeter les composants par le haut, tant pour la sécurité des personnes situées en dessous que pour l'intégrité des éléments.

Tous les éléments doivent être conservés, en évitant toute détérioration, perte ou utilisation inappropriée pour d'autres fonctions.

Il est interdit de dépasser 30 kg de charge horizontale

par personne, en poussant avec des outils de travail, tels que des perceuses, etc.

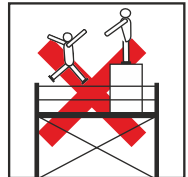
Il est interdit de sauter sur les plateformes.

Il est également interdit de pencher son corps au-delà de la partie latérale et également de pousser l'échafaudage par le haut.

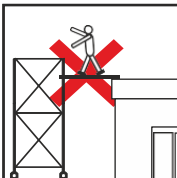
Dans le cas d'un échafaudage à plusieurs plateformes de travail, il est permis de travailler sur une seule plateforme à la fois.

Il est interdit de surcharger les plans de travail en dépassant les capacités indiquées.

Ne jamais utiliser d'escaliers ou de superstructures qui augmentent la hauteur de travail. Il est interdit de monter, d'utiliser et de déplacer des échafaudages en cas de vents violents.



Il est interdit de réaliser des ponts entre un échafaudage mobile et un bâtiment, ou entre deux échafaudages différents.



Il est interdit de placer et d'utiliser des dispositifs de levage.

À l'exception de la poulie Frigerio spécialement dédiée aux échafaudages avec une capacité de levage n'exécédant pas 50 kg. Cette opération ne doit avoir lieu qu'à l'intérieur de l'échafaudage ou de la zone comprise par les stabilisateurs.



RÈGLEMENTATION ITALIENNE

Décret-loi n°81 du 9 Avril 2008

Art. 111 - Obligations de l'employeur dans l'utilisation des équipements pour les travaux en hauteur

1. Dans le cas où les travaux temporaires en hauteur ne peuvent pas être effectués en toute sécurité et dans des conditions ergonomiques appropriées depuis un lieu adapté à cet effet, l'employeur choisit les équipements de travail les plus appropriés pour assurer et maintenir des conditions de travail sûres, conformément aux critères suivants :
 - a) la priorité aux mesures de protection collective sur les mesures de protection individuelle ;
 - b) dimensions des équipements de travail adaptées à la nature des travaux à effectuer, aux contraintes prévisibles et à une circulation sans risque.
2. L'employeur choisit le type de système d'accès le plus approprié pour les postes de travail temporaires en hauteur par rapport à la fréquence de circulation, à la différence de hauteur et à la durée d'utilisation. Le système d'accès adopté doit permettre l'évacuation en cas de danger imminent. Le passage d'un système d'accès aux plateformes, ponts, passerelles et vice versa ne doit pas comporter de risque supplémentaire de chute.
3. L'employeur dispose qu'une échelle soit utilisée comme poste de travail en hauteur uniquement dans les cas où l'utilisation d'autres équipements de travail considérés comme plus sûrs ne se justifie pas en raison du niveau de risque limité et de la courte durée d'utilisation ou des caractéristiques existantes des sites qu'il ne peut modifier.
4. L'employeur dispose l'utilisation de systèmes d'accès et de positionnement au moyen de cordes par lesquelles le travailleur est directement soutenu, uniquement dans les cas où, à la suite de l'évaluation des risques, il apparaît que le travail puisse être effectué en toute sécurité et que l'utilisation d'un autre équipement de travail considéré comme plus sûr ne soit pas justifiée en raison de la courte durée d'utilisation et des caractéristiques existantes des sites qui ne peuvent être modifiées. L'employeur prévoit l'utilisation d'un siège équipé d'accessoires appropriés en fonction du résultat de l'évaluation des risques et, notamment, de la durée du travail et des contraintes ergonomiques.
5. L'employeur, en ce qui concerne le type d'équipements de travail adoptés sur la base des paragraphes précédents, identifie les mesures permettant de minimiser les risques pour les travailleurs, inhérents aux équipements en question, en prévoyant, si nécessaire, l'installation de dispositifs de protection contre les chutes. Ces dispositifs doivent avoir une configuration et une résistance telles à permettre de prévenir ou d'arrêter les chutes depuis les lieux de travail en hauteur et d'éviter, dans la mesure du possible, toute blessure aux travailleurs. Les équipements de protection collective contre les chutes ne peuvent être interrompus qu'aux endroits où il y a des échelles ou des marches.
6. Lorsque l'exécution de travaux d'une nature particulière nécessite le retrait temporaire d'un équipement de protection collective contre les chutes, l'employeur adopte des mesures de sécurité efficaces équivalentes. Les travaux sont exécutés après que ces mesures aient été prises. Lorsque les travaux de nature particulière ont été définitivement ou temporairement interrompus, les équipements de protection collective contre les chutes doivent être rétablis.
7. L'employeur effectue des travaux temporaires en hauteur seulement si les conditions météorologiques ne mettent pas en danger la sécurité et la santé des travailleurs.
8. L'employeur veille à ce que la consommation et la fourniture de boissons alcoolisées et super alcoolisées aux travailleurs effectuant des travaux en hauteur soient interdites.

Art. 112 - Conformité des constructions provisoires

2. Avant de démonter des éléments d'échafaudage de quelque type que ce soit, il convient de les contrôler afin d'éliminer ceux qui ne sont plus considérés comme conformes à l'annexe XIX.

Art. 123 - Montage et démontage des constructions provisoires

1. Le montage et le démontage des constructions provisoires doivent être effectués sous la surveillance directe d'un superviseur.

Art. 124 - Dépôt de matériaux sur les échafaudages

1. Tout dépôt est interdit sur les ponts de service et les échafaudages en général, à l'exception du dépôt temporaire des matériaux et outils nécessaires aux travaux.
2. Le poids des matériaux et des personnes doit toujours être inférieur à celui permis par la résistance structurelle de l'échafaudage ; l'espace occupé par les matériaux doit permettre les mouvements et les manœuvres nécessaires à l'exécution du travail.

Art. 126 - Garde-corps

1. Les passerelles et ponts de service, les passerelles et les chemins de ronde, qui sont placés à une hauteur de plus de 2 mètres, doivent être munis, sur tous les côtés faisant face au vide, de garde-corps solides et en bon état.

Art. 128 - Sous-ponts

1. Les passerelles et ponts de service doivent avoir un sous-pont de sécurité, construit comme le pont, à une distance de 2,50 m maximum.
2. La construction du sous-pont peut être omise pour les ponts suspendus, les ponts en porte-à-faux et lorsque des travaux d'entretien et de réparation ne dépassant pas cinq jours sont effectués.

Art. 138 - Normes particulières

3. Il est interdit de jeter des éléments depuis le haut de l'échafaudage.

Art. 140 - Échafaudages roulants

- 1) Les échafaudages roulants doivent avoir une base large afin de résister, avec une grande marge de sécurité, aux charges et aux oscillations auxquelles ils peuvent être soumis lors de leur déplacement ou par des rafales de vent, et de manière à ce qu'ils ne puissent pas basculer. (*Respecter rigoureusement les instructions de montage N.d.P.*)
- 2) La surface de roulement des roues doit être plane ; la charge de l'échafaudage sur le sol doit être correctement répartie à l'aide de planches ou d'autres moyens équivalents.
- 3) Les roues de l'échafaudage utilisé doivent être solidement bloquées à l'aide de cales des deux côtés ou de systèmes équivalents.
- 4) Les échafaudages roulants doivent être ancrés à la construction au moins tous les deux étages ; une dérogation à cette exigence est autorisée pour les échafaudage roulants à tour conformes à l'annexe XXIII (*conformité à la réglementation européenne. N.d.P.*).
- 5) La verticalité des ponts roulants doit être vérifiée à l'aide d'un niveau ou d'un pendule.
- 6) Les échafaudages, à l'exception de ceux utilisés pour les travaux sur les lignes électriques de contact, ne doivent pas être déplacés lorsque des travailleurs ou des charges s'y trouvent.

DÉCLARATION de CONFORMITÉ

Nous déclarons par la présente que l'échafaudage POKER est construit conformément au Décret-loi n° 81 du 9 avril 2008.

Nous déclarons également que ce même échafaudage POKER, dans toutes les configurations POKER HD, y compris les configurations intermédiaires avec demi-section publiées dans ce manuel, est certifié conforme aux normes européennes UNI EN 1004-1:2021 et UNI EN 1004-2:2021. Les essais de contrôle ont été effectués par TUV Italia S.r.l. Division PS-Laboratoires de Volpiano (TO)

Les échafaudages POKER et POKER HD ont passé les tests de rigidité prévus à l'annexe XXIII du Décret-loi n° 81/08 selon un calcul structurel spécifique effectué par un ingénieur externe agréé.

FRIGERIO CARPENTERIE S.p.A.

Références Règlementaires :

- **Décret-loi n° 81** (9 avril 2008) : « Texte unique sur la sécurité »
- **UNI EN 1004-1-2** (2021) : « Échafaudages roulants en éléments préfabriqués - Partie 1 : matériaux, dimensions, calculs de charge, exigences de performance et de sécurité » - Partie 2 : Règles et lignes directrices pour la préparation d'un manuel d'instructions ».
- **D.M. 27** (Mars 1998) (G.U. n°102 du 05/05/1998) : « Reconnaissance de la conformité aux normes en vigueur des moyens et des systèmes de sécurité relatifs à la construction et à l'utilisation d'échafaudages roulants ».
- **EN 1298** (Janvier 1998) : « Échafaudages mobiles. Règles et lignes directrices pour la préparation d'un manuel d'instructions ».

Responsabilité de l'utilisateur :

Le fabricant n'est pas responsable des dommages aux personnes ou aux choses pouvant découler d'une mauvaise utilisation de l'échafaudage, ou du non-respect total ou partiel des règles contenues dans ce manuel, ou du manque de contrôles périodiques ou d'entretiens contre tout dommage causé par l'usure ou par les agents atmosphériques.

À cet égard, il est conseillé de vérifier attentivement les parties de l'échafaudage avant chaque utilisation et de respecter les dispositions de la loi sur la prévention des accidents.

Tous les droits sont réservés. Il est interdit de reproduire, totalement ou partiellement, ce qui est contenu dans ce manuel.

CONTRÔLES PÉRIODIQUES À remplir 1 fois par an avec un stylo à bille, aussi bien dans le cas d'un contrôle OK que dans le cas contraire, si nécessaire, protéger de la saleté en appliquant une bande de ruban adhésif transparent.

Date de vérification	Partie examinée	Contrôle OK	Contrôle NON OK	Description anomalie	Nom de la personne effectuant le contrôle	Signature
Date de réparation	Type de réparation			Nom de la personne effectuant la réparation		Signature

le 27/09/2018	POK SPALLA		X	Fissure latérale	Mauro Rossi	<i>Mauro Rossi</i>
le 28/09/2018	Remplacement SPALLA				Matteo Milesi	<i>Mauro Rossi</i>

E X E M P L E

CONTRÔLES PÉRIODIQUES À remplir 1 fois par an avec un stylo à bille, aussi bien dans le cas d'un contrôle OK que dans le cas contraire, si nécessaire, protéger de la saleté en appliquant une bande de ruban adhésif transparent.

Date de vérification	Partie examinée	Contrôle OK	Contrôle NON OK	Description anomalie	Nom de la personne effectuant le contrôle	Signature
Date de réparation	Type de réparation			Nom de la personne effectuant la réparation		Signature

Travaillez en toute sécurité !

www.frigeriospa.com

